



## Extraits du procès-verbal de la session plénière du 23 juin 2023

---

### DÉBAT GÉNÉRAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

**M. COUNIL.** Dans la vie d'une collectivité, le compte administratif est toujours un moment important parce qu'il permet de constater la réalisation du budget, ce qu'il faut faire, selon moi, à l'aune des discours que nous avons tenus au moment du vote de ce même budget.

Les résultats du compte administratif qui nous sont présentés sont bons, voire très bons. L'année 2022 s'est déroulée dans un contexte de reprise de vie normale après deux années particulièrement compliquées de crise sanitaire. Nous aurions pu nous attendre à une année beaucoup plus sereine, elle ne le fut pas puisque l'agression de la Russie en Ukraine a eu des conséquences considérables sur nos territoires en suscitant une crise énergétique d'une ampleur inattendue comparée aux expériences précédentes.

L'inflation qui s'en est suivi a fortement impacté les ménages et les collectivités.

D'autres décisions peuvent également toucher nos collectivités. Je pense à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. En tant que fonctionnaire, je suis toujours satisfait lorsque le point d'indice augmente. En tant qu'élus, nous tiquons, mais face à la crise du recrutement que nous vivons tous, nous pouvons penser que nous payons la politique du gel d'indice des dix dernières années. La fonction publique et nos collectivités ne sont plus attractives. Ne parvenant plus à recruter, nous sommes nous-mêmes en difficulté et ne sommes pas en mesure de mettre en œuvre les politiques que nous décidons.

Si la revalorisation est souvent critiquée par les élus, je la considère, quant à moi, nécessaire. Je pense même qu'il aurait fallu qu'elle soit régulière pour maintenir l'attractivité de nos métiers.

Au-delà de ces éléments de contexte, j'en arrive aux résultats. L'épargne brute dépasse les 100 millions d'euros grâce à des recettes exceptionnelles, qui permettent de dégager un excédent considérable de la section de fonctionnement, à hauteur de 82 millions d'euros. Parallèlement, vous avez poursuivi le désendettement. Voilà des éléments positifs, qui méritent d'être soulignés.

Nous pouvons toutefois nous interroger sur différents points. Premièrement, depuis 2005, on ne s'intéresse plus guère aux charges liées à la décentralisation, car le sujet, d'une certaine manière, est devenu traditionnel. Or, les 2,5 milliards constituent un manque réel qui pèse sur nos finances depuis de très nombreuses années. Je suis toujours surpris que l'on ne s'en étonne pas dans cette assemblée. En tant que porte-parole de l'opposition, je tenais déjà ce discours il y a quelques années. Avec les membres de notre groupe, nous disions que la décentralisation n'était pas financée et qu'elle s'opérait au détriment des collectivités. Année après année, nous en avons la preuve. Nous n'allons pas ressasser le passé ; malgré tout, ce facteur pèse lourdement sur nos dépenses.

Le second élément porte sur la poursuite du désendettement. Finalement, n'aurait-il pas fallu donner un coup d'accélérateur à l'investissement l'année dernière ? Bien évidemment, cela ne se décide pas d'un coup de cuiller à pot, cela s'anticipe et se prépare. Peut-être cela n'a-t-il pas été le cas. Je le souligne, car l'an dernier, nous aurions pu bénéficier de taux d'intérêt relativement faibles.

Hier soir, nous avons étudié le compte administratif de la Ville du Mans. Au cours des premiers mois de l'année, nous avons emprunté à un taux de 0,11 % et au mois de décembre à 2,10 %. La progression continuera sur sa lancée. Le Département aura probablement besoin de recourir à l'emprunt cette année encore alors que les taux d'intérêt seront beaucoup moins intéressants que si notre collectivité avait emprunté l'année dernière.

Cela dit, il convient d'emprunter en fonction des projets à mener. Peut-être avons-nous pris à cette époque un peu de retard. Je l'entends dans le discours comme je le lis dans les documents. J'en veux pour preuve le diaporama qui a été présenté au cours de la Commission des finances et dans votre discours ce matin, Monsieur le Président, à l'occasion duquel vous avez fortement insisté sur le caractère exceptionnel de la situation. Certes, il l'est, mais, au-delà, vous auriez pu vous féliciter que les fondamentaux de notre collectivité soient bons. Il est inhabituel que ce soit un représentant de l'opposition qui le souligne !

Les droits de mutation sont en baisse, mais le phénomène était prévisible : après avoir connu une telle frénésie immobilière en 2021 et 2022, il ne pouvait en être autrement, d'autant que s'ajoute la crise de la construction que nous connaissons à l'heure actuelle.

Si je me réfère au diaporama qui a été présenté en commission des finances, vous fondez vos prévisions à partir des données du mois d'avril : le produit des droits de mutation pour cette année se monte à 65,2 millions d'euros. Il est très inférieur à celui de l'année 2021-2022 mais il est largement supérieur à ceux que nous avons connus sur la période 2011-2019. Malgré tout, les recettes ne retomberont pas aussi bas qu'en 2013, où elles se situaient à 35 millions.

Telles sont vos prévisions ; celles présentées en commission des finances sont, j'imagine, celles sur lesquelles vous vous appuyez pour construire votre budget. Nous relevons votre volonté de tenir un discours alarmiste, quitte à mettre sous le tapis la bonne santé financière de la collectivité. Je m'interroge sur l'objectif de ce discours. Est-il destiné à justifier un refus de s'engager davantage dans certaines politiques et à un refus de tout endettement du Département ? J'avoue ne pas deviner la ligne directrice de la majorité sur le plan des finances publiques.

Malgré tout, ces résultats montrent qu'il existe des marges de financement aptes à soutenir des actions locales. C'est d'ailleurs le cas dans divers domaines. Par exemple, ce matin, vous avez évoqué les crédits supplémentaires accordés au bâtiment dédié à l'acoustique sur le campus universitaire et à l'internat du centre hospitalier, tous projets qui vont dans le bon sens. Cela dit, nous restons persuadés que l'on aurait pu faire plus et mieux dans d'autres domaines. Je comprendrais à la rigueur que vous soyez prudents quant aux dépenses de fonctionnement, dans la mesure où nous ne savons pas de quoi demain sera fait – l'année 2022 vous a donné en partie raison – et que les dépenses de fonctionnement sont récurrentes. Si une dépense intervient en 2023, elle sera logiquement renouvelée en 2024 et en 2025.

En revanche, s'agissant de l'investissement, nous aurions pu faire davantage. Par exemple, nous vous avons suggéré d'étudier la question du logement dans le Département. À l'heure actuelle, tous les

acteurs du logement, à commencer par Sarthe Habitat, tirent la sonnette d'alarme car ils n'ont plus les moyens de mener à bien leurs opérations, pour diverses raisons. Je citerai :

L'inflation des matières premières. Le budget initial de certains chantiers a fait un bond de 35 %.

La raréfaction du foncier dans plusieurs secteurs.

La hausse du coût de l'énergie.

L'ensemble de ces éléments font que tous les acteurs du logement tirent la sonnette d'alarme. Aujourd'hui, ce sont les promoteurs et les bailleurs ; demain, ce seront les entreprises du bâtiment qui s'inquiètent de voir s'achever des chantiers et aucune perspective pour leur carnet de commandes.

Nous aurions trouvé judicieux que le Département fasse davantage pour ce secteur. Vous nous avez répondu que tout ce que vous faisiez était déjà formidable ; je n'en doute pas. Mais un engagement supplémentaire aurait été probablement de bon aloi. Dans votre réponse, vous citez à de nombreuses reprises Le Mans Métropole. Dans ma lettre, je ne vous parlais pas de Le Mans Métropole, mais du Département de la Sarthe et du territoire sur lequel vous avez délégation des aides à la pierre, autrement dit sur l'ensemble du département, Le Mans Métropole excepté.

Lorsque nous plaidons pour intervenir plus largement en faveur du logement, nous ne plaidons pas pour le territoire central de notre Département, mais pour l'ensemble des territoires. Je suppose que les messages que font passer aujourd'hui les promoteurs et les bailleurs sont valables au Mans comme dans le reste du Département.

J'en viens maintenant à la situation de l'EPSM, qui fera l'objet d'un vœu, lequel sera débattu lors de la séance. Nous le voterons sans mal mais que faisons-nous concrètement ? C'est un débat que j'avais lancé lors de l'élaboration du deuxième Plan santé. Peut-être serait-il nécessaire d'aider davantage notre hôpital, dont un élu départemental préside le Conseil de surveillance.

La situation est alarmante : à la fois celle vécue par les professionnels de santé et celle vécue par les patients sarthois. Le taux de suicides dans la Sarthe est supérieur de 57 % à la moyenne nationale et celui de personnes nécessitant une prise en charge pour troubles mentaux de 32 %. Or, on nous annonce la fermeture de lits alors que les besoins sont considérables.

Le Département ne pourrait-il pas intervenir plus amplement ? Nous pourrions probablement mobiliser des financements, peut-être en lien avec la Métropole. Stéphane Le Foll a eu un échange avec la directrice de l'hôpital psychiatrique de l'EPSM pour lui dire que la Métropole était prête à accompagner divers projets. Le Département est-il prêt à le faire également ? Il y a là une urgence qui dépasse très clairement la question d'un vœu. Un vœu ne coûte rien à personne, fait plaisir à tout le monde. Il conviendrait d'agir, là également.

Je dirai un mot sur le budget supplémentaire pour expliquer comment nous abordons cette session. Nous allons être cohérents avec nos votes passés. Nous n'avons pas voté le budget 2022 ; en toute logique, nous ne voterons pas le compte administratif.

S'agissant des délibérations qui sont proposées, le budget supplémentaire est relativement modeste, les ajustements interviennent à la marge. Vous me répondrez, et vous aurez probablement raison, que votre budget était si bien élaboré dès le mois de février que vous n'aviez pas besoin de beaucoup le modifier. C'est la raison pour laquelle, dans la majorité des cas, nous allons maintenir les votes que nous avons sur les délibérations telles qu'ils sont intervenus lors du budget primitif.

Cela ne signifie pas que nous soyons opposés au contenu des délibérations. La plupart des ajustements de crédits ne nous posent pas de problèmes, mais l'équilibre général des délibérations du budget primitif n'est pas modifié comme nous l'aurions souhaité. Certains votes évolueront : quand les choses vont bien, il faut le dire.

Lors des dernières sessions, nos échanges furent particulièrement vifs au moment d'aborder les rapports de la Commission Éducation. Je me souviens d'une session assez tendue à Laigné-en-Belin, si tendue, en fait, que vous vous étiez plaint auprès du maire du Mans que votre opposition vous avait maltraité. Je ne sais d'ailleurs pas en quoi le maire du Mans est concerné !

Je pense qu'en alertant sur divers sujets, nous étions dans notre rôle. Je note aujourd'hui une véritable volonté au sein de la Commission Éducation de travailler sur ces sujets. Nous saluons les annonces présentées par Anthony Trifaut et que vous avez confirmées concernant la tarification de la restauration scolaire de Costa Gavras et celle de différents collèges. Si vous avez évolué sur cette question, c'est que nous avons eu probablement raison de vous alerter. Vous nous avez demandé de travailler ensemble, c'est le signe que des choses peuvent progresser positivement !

J'ai assisté à la dernière réunion de la commission ad hoc sur le Plan Collège de demain. Le débat a été intéressant, les présentations sincères. Je pense également au groupe de travail qui se réunit sur la carte scolaire au Mans. Nous en reparlerons. Cela pour dire qu'il est possible de travailler ensemble de façon positive dès lors que la volonté existe. Au nom de mon groupe, je salue la façon dont Anthony Trifaut œuvre avec nous sur ces questions. Cela va dans le bon sens et quand il en est ainsi, il faut le dire !

En revanche, une chose ne va pas dans le bon sens ce matin ! Monsieur le Président, dans votre discours, vous avez indiqué que la pauvreté n'a pas explosé. Je ne réfuterai pas le chiffre que vous avez livré, mais il ne traduit pas ce que nous observons sur le terrain. Si les chiffres de la pauvreté n'ont pas explosé, en revanche, les personnes qui étaient déjà en situation difficile le sont encore plus qu'avant. C'est pourquoi je trouve vos propos très violents pour nos concitoyens qui traversent des situations extrêmement pénibles. Il ne faut pas nier la réalité.

Par ailleurs, vous adoptez une attitude que nous ne vous connaissions pas, très politicienne, au mauvais sens du terme, de toujours vouloir opposer Le Mans au reste du territoire. Vous avez insisté ce matin : la pauvreté, les problèmes, les difficultés sont le fait de la ville du Mans.

Nous ne le nions pas parce que, présents sur le terrain, nous les affrontons au quotidien. Probablement, est-ce le lot de toutes les villes centres, mais je ne comprends pas votre attitude. J'ai connu une époque où Ville et Département avaient beau être de deux bords politiques opposés, une vraie volonté de travailler ensemble prévalait. J'ai l'impression que cette volonté a disparu pour être remplacée par une volonté d'opposer. Je n'en comprends pas le sens. Existe-t-il de votre part une frustration ? Regrettez-vous vos belles années passées à nos côtés au Conseil municipal et au Conseil communautaire, à l'époque où vous étiez élu de ces collectivités ou voulez-vous faire payer aux habitants du territoire, de la Ville et de la Métropole ne pas avoir élu des personnes qui siègent dans la majorité départementale ?

C'est une question qui, session après session, m'attriste et m'interroge.

Tels sont les commentaires que je souhaitais livrer en introduction de cette session, en souhaitant à toutes et à tous d'excellents travaux !

## Commission Emploi, Insertion et Logement

### **GARANTIR UN LOGEMENT PERFORMANT PARTOUT ET POUR TOUS**

**M. COUNIL.** Autant nous avons considéré que le vote de notre groupe sur les rapports de la Commission Solidarité pouvait évoluer par rapport au budget – nous nous étions alors abstenus sur deux rapports que nous avons votés favorablement aujourd’hui pour accompagner les efforts qui ont été réalisés –, autant pour le rapport de la Commission Logement, au vu des propos que nous avons exposés au cours de la séance de ce matin, nous considérons ne pas avoir été entendus ; nous maintiendrons donc notre vote contre comme lors du vote du budget.

## Commission Vie associative, Culture, Sport, Tourisme et Patrimoine

### **DÉVELOPPER UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA CONSERVATION ET L’ANIMATION DU PATRIMOINE AU BÉNÉFICE DES USAGERS ET EN SOUTIEN AUX TERRITOIRES**

**M. COUNIL.** Monsieur le Président, mes chers collègues, j’aimerais reprendre le débat que j’avais lancé lors de la session plénière consacrée au budget. Il portait sur le projet de valorisation des blockhaus du site Chanzy-Berthelot. Je ne pensais pas alors que j’allais susciter un tel « engouement », entre les flopées d’injures dont mon propos a fait l’objet sur les réseaux sociaux et les très nombreux témoignages que j’ai reçus par mail ou par courrier de personnes qui me remercient d’avoir posé les questions que j’ai posées ! Tout cela montre que le sujet est extrêmement sensible.

À la suite de cette intervention, Monsieur le Président, vous aviez expliqué que vous ne vouliez pas faire un musée du nazisme et j’avais eu un échange avec Mme Véronique Rivron qui m’avait proposé d’être associé à la démarche. Nous nous sommes par la suite entretenus téléphoniquement, mais cela n’est jamais allé au-delà. Je profite donc de la tribune de ce jour pour revenir sur le sujet, avec l’avantage de l’avoir travaillé. J’ai, en effet, rencontré beaucoup de monde. J’ai notamment pris contact avec plusieurs membres qui composent le Comité scientifique qui vous accompagne, à commencer par Stéphane Tison.

Mon intervention sera organisée en trois temps. Je vous parlerai (tout d’abord) de l’Armée oberkommando, ou AOK 7 ; ensuite, du blockhaus du général Friedrich Dolmann ; enfin, du projet de Mémorial des deux guerres.

Je ne reviendrai pas sur les propos que j’ai déjà présentés concernant l’AOK 7 afin d’éviter d’alourdir les débats. Depuis, l’association a changé de nom : elle s’appelle « Historiqu’Mans ». Le terme « mans » accolé à cette association me fait un peu mal au cœur, mais c’est là un autre sujet.

Au cours de mes échanges, de nombreuses personnes, notamment M. Stéphane Tison, m’ont dit qu’une mise en garde avait porté sur les dérives de cette association, que ce soit sur le logo, le nom ou le discours porté par l’association. Il m’a été donné communication d’une lettre qui avait été adressée le 9 juillet 2019 à M. Jérôme Sterkers, alors directeur de cabinet du Président du Conseil départemental, dans laquelle les membres du Comité scientifique faisaient part, à mots couverts, de leurs réticences. Ils expliquaient que, de ce fait, leur engagement resterait limité à la perspective d’une simple valorisation patrimoniale. Nous sentons bien que ce fut compliqué dès l’origine. Le Département a fait en sorte que tout le monde se parle, mais j’ai plutôt l’impression – en tout cas, à travers les témoignages que j’ai recueillis à la fois des membres

du Comité scientifique et d'anciens membres de l'Association AOK 7 – que le dialogue est vite devenu impossible avec l'actuel Président de l'association, qui a lui-même complètement coupé les ponts avec les personnalités qui étaient censées l'accompagner.

Il y a quelques mois, j'ai eu la triste surprise de découvrir dans la presse que le Conseil départemental, après quelques tergiversations, était plutôt dans l'optique de conclure une nouvelle convention avec l'association. Je crains que le changement de nom ne modifie pas le fond, mes craintes restent tout aussi fortes. Nous sommes face à des personnes qui ne sont pas des historiens ; cela dit, on a le droit d'aimer l'histoire sans être historien. Ce sont d'abord des collectionneurs, des experts en blockhaus, pourquoi pas ; en tout cas, ces personnes ne sont pas en mesure de porter un regard et de tenir un discours lucide sur cette période compliquée, pour reprendre les propos de l'historien Henri Rousseau qui évoque « un passé qui ne passe pas ».

Cette association n'a aucune distanciation avec les criminels de guerre – j'y reviendrai s'agissant de Friedrich Dolmann. Nombre de leurs discours sont souvent erronés. Les publics y sont mélangés : on considère que les déportés de guerre, les prisonniers de guerre, les déportés juifs, toutes ces personnes, c'est un peu la même chose. À ma connaissance, mais peut-être allez-vous me démentir, la muséographie n'a pas véritablement été retravaillée ou, en tout cas, si elle a été revue dans le cadre d'une réouverture, elle ne l'a pas été de façon scientifique. À cela s'ajoute une absence de dimension pédagogique.

Parmi les témoignages que j'ai pu recueillir, certaines personnes m'ont dit avoir été assez effrayées de certains propos qui pouvaient être tenus pendant les visites, ce qui m'a été rapporté par Stéphane Tison. Un public averti les considèrent inaudibles, mais ce sont des propos qui passent relativement inaperçus auprès d'un public non spécialiste de la question ; en tout cas, un message qui n'est pas opportun est diffusé lors des visites.

À l'occasion de nos échanges, Stéphane Tison m'a dit qu'il a été aussi surpris que moi d'apprendre dans la presse la réouverture des visites. Nous notons la volonté du Département de passer une convention. J'ai cru comprendre que vous aviez proposé à Stéphane Tison de prendre à nouveau la présidence du Comité scientifique pour accompagner ce projet. Il m'a dit avoir accepté la présidence mais à des conditions très strictes sur la réelle « collaboration », sans vilain jeu de mots, de l'association Historique'mans.

De ma fenêtre d'observation et sans une connaissance précise du dossier, puisque je n'ai pas eu d'informations sur ce sujet, j'ai l'impression que le Conseil départemental envisage de renouveler un partenariat avec des personnes qui ne sont pas forcément dignes de confiance. C'est extrêmement inquiétant. Sur un site qui appartient à un Département, à une institution de la République, à l'heure où le négationnisme a malheureusement encore beaux jours devant lui, nous ne pouvons pas laisser dire tout et n'importe quoi sur cette période délicate.

J'en viens maintenant au cas du général Friedrich Dolmann puisque c'est le nom que l'association AOK 7 a donné à ce blockhaus. Lorsque l'on visitait le blockhaus du Conseil départemental les années passées, on visitait le blockhaus Dolmann.

Friedrich Dolmann est un militaire de carrière engagé dès 1914, comme beaucoup d'Allemands au cours de la Première Guerre mondiale. Il fera une carrière militaire sous la République de Weimar. Rapidement, il a fait partie de ces personnalités qui, par leur influence, ont contribué à diffuser le nazisme au sein de la Wehrmacht, à tel point d'ailleurs que, dès le 1<sup>er</sup> février 1933, c'est-à-dire le lendemain de la nomination

d'Hitler en tant que Chancelier de l'Allemagne, il est promu général de l'armée allemande, promotion qui fut confirmée en octobre 1933.

En 1939, il devient le commandant de la 7<sup>e</sup> armée allemande, la fameuse AOK 7, qui contribue à l'invasion de la France, puis à l'occupation d'une zone allant de la Loire à la Manche et du Finistère à la Sarthe. Il installe son QG au Mans.

Les études scientifiques qui ont été menées montrent qu'il porte une très lourde responsabilité dans les crimes de guerre : il a à la fois contribué aux crimes liés à l'occupation, à la répression contre les maquisards et la résistance et a joué un rôle actif aux côtés des autorités françaises de Vichy dans la déportation des Juifs de l'Ouest de la France.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre l'association pendant de très nombreuses années, il n'a jamais participé à l'attentat contre Hitler en juillet 1944. Avancer qu'il y avait participé était une manière de dire qu'il était « un bon nazi repenté ». Telle n'est pas la réalité historique. De la même façon, contrairement à ce que laisse entendre l'association, il ne s'est pas suicidé ; l'eût-il fait, cela aurait été considéré comme une forme d'expiation de ses crimes. C'est l'idée qui a été propagée par sa famille et dans un certain nombre d'écrits hagiographiques visant à donner de ce criminel de guerre une vision héroïque. Les études récentes montrent qu'il a été victime d'un accident cardiaque pendant la nuit.

Dans la Sarthe, une propriété du Conseil départemental porte aujourd'hui le nom d'un criminel de guerre, de la même façon qu'en visitant un certain nombre de blockhaus à Berlin, on visite le blockhaus Adolf Hitler, le blockhaus Eichmann ou, à Auschwitz, le bâtiment qui porte le nom de Rudolf Höss, qui a dirigé le camp, le centre de mise à mort pendant la guerre. Le principe est exactement le même.

Rétrospectivement, je m'en veux énormément d'avoir rongé mon frein sur cette question et de n'être pas intervenu plus tôt pour dénoncer ce que je considère être une erreur de fond de notre institution qui a pactisé avec des personnes qui portent, par amateurisme et méconnaissance de la réalité historique, un discours qui s'apparente à une forme de promotion du nazisme.

Un fait m'alerte davantage encore. Il tient aux échanges que j'ai pu avoir avec d'anciens membres de l'association. Ces derniers l'ont quitté lorsqu'ils se sont rendu compte de la façon dont cela se passait. J'ai même reçu des témoignages des membres de la famille du Président de l'association qui, au regard du discours qu'il porte, m'ont dit avoir honte de porter le même nom de famille. Lorsque je constate que Stéphane Tison, qui est un historien respecté sur la place du Mans, émet les mêmes doutes que moi, je m'en veux terriblement de n'avoir rien dit auparavant. J'ai donc décidé de ne plus me taire.

J'en viens à la question du projet de Mémorial des trois guerres, un projet que je considère comme intéressant. Des documents m'ont été transférés, notamment le projet scientifique qui a été rédigé par Emmanuel Jean, Jean-Noël Thomas ou Stéphane Tison, dans lequel ils mettent en avant un certain nombre d'éléments. Au cours des échanges que je peux avoir (avec eux ?), des inquiétudes s'expriment sur ce projet.

Tout d'abord, le projet de Mémorial des trois guerres – 1870, 1914-1918, 1940-1945 – est véritablement un projet pédagogique, auquel je souscris totalement. L'idée consiste ensuite à accueillir des classes. Si, demain, vous voulez accueillir des classes dans ces monuments, soit vous accueillerez des classes de collèges de 25 à 30 élèves, soit des classes de lycée de 34 ou 35 élèves. Il est strictement impossible de recevoir tout le monde en même temps dans ce blockhaus. Cela pose donc la question de l'accueil.

Un dernier mot sur l'Historial des trois guerres : il faut un lieu d'accueil pour recevoir les enfants. Je comprends bien l'idée de ne pas vouloir construire un bâtiment spécifique, mais peut-être aurions-nous quelques locaux disponibles pour en créer un dans les sous-sols de l'Hôtel du Département.

J'aimerais insister également sur la question de la médiation : une médiation professionnelle est nécessaire et doit agir en relation avec l'Éducation nationale.

Enfin, si l'on veut répartir les élèves entre les différents sites, il faut intégrer les blockhaus Chanzy et donc le blockhaus du collège Berthelot et avoir la possibilité de répartir les élèves entre une salle de classe, le blockhaus Chanzy, le blockhaus Berthelot sur un site unique.

Mon propos remet en cause la privatisation de ce patrimoine par une association sur laquelle tout le monde exprime des doutes depuis très longtemps.